



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 50

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Des recrutements sont en cours ou à venir. Pour cela, il est nécessaire de créer les postes suivants. Aussi, au terme des procédures, si les recrutements de fonctionnaire sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur des engagements d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Service	Intitulé du poste	Quotité de travail	Motifs	A créer	A autoriser aux agents contractuels
CRD	Professeur d'enseignement artistique	5 heures	Réussite à concours	Oui, grade Prof. d'Ens. Art. Classe normale	Non
Sports	Maître nageur sauveteur	35 heures	Mutation	Oui, grade ETAPS	Oui, dans le cadre d'emplois des ETAPS
CTD	Chauffeur ripeur	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique	Non
CTD	Chauffeur ripeur	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique	Non
CTD	Ripeur	24,5 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique	Oui, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
CTD	agent de déchetterie	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique ppal de 2è classe	Non
CTD	Ripeur	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique ppal de 2è classe	Non
CTD	Chauffeur ripeur mécanique	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade adjoint technique ppal de 2è classe	Non
CTD	Assistant administratif et comptable	35 heures	Intégration SICTOM Emblavez	Oui, grade adjoint administratif ppal de 1ère classe	Non

CTD	Responsable d'antenne	35 heures	Meygal Intégration SICTOM Emblavez Meygal	Oui, grade ingénieur	Non
RH	Chargé de GPEC et recrutement	35 heures	Mutation	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des rédacteurs
Finances	Référent des régies	35 heures	Départ en retraite	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des rédacteurs

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet (5/16) ;
- 1 poste d'éducateur territorial des APS à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (24,5/35) ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet.

VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes de :

- maître nageur sauveteur ;
- ripeur ;
- chargé de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de recrutement ;
- référent des régies.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : Contrats d'assurance des risques statutaires
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Par la délibération du 7 mars 2024, la Communauté d'agglomération a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire (CDG43) de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu notamment de l'application du décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le CDG43 a communiqué à la Communauté d'agglomération les résultats la concernant.

Le contrat groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive.

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion peut se résumer ainsi :

Assureur :	CNP - Relyens
Durée du contrat :	4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2025
Régime du contrat :	capitalisation
Préavis :	Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

La collectivité entend s'assurer pour les risques financiers consécutifs aux absences des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL selon deux contrats distincts, en raison des risques distincts également : le premier pour le personnel de la Communauté d'agglomération à l'exclusion des salariés affectés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, et le second uniquement pour ces derniers.

Conditions applicables au 1^{er} janvier 2025 :

Communauté d'agglomération (hors DEA) :

- Décès : au taux de 0,23 %
- Accident de travail – maladie professionnelle (indemnités journalières avec franchise de 30 jours et frais médicaux) : au taux de 1,60 %

DEA :

- Décès : au taux de 0,23 %
- Accident de travail – maladie professionnelle (indemnités journalières avec franchise de 30 jours et frais médicaux) : au taux de 0,82 %
- Congé longue maladie – congé longue durée (sans franchise) : au taux de 1,30 %

L'assiette de cette cotisation est composée du traitement brut et de la nouvelle bonification indiciaire des agents assurés. Pour l'agglomération, la cotisation est estimée à 176 000 euros,

Délibération n°51 du 25/09/2024

et 27 000 pour le personnel de la DEA.

Pour financer le service proposé par le CDG43, une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Le taux de cette cotisation annuelle est fixé de la manière suivante.

Strates de collectivités	Taux
Nb agents CNRACL > 1000	0,02%
350 < Nb agents CNRACL < 999	0,05%
50 < Nb agents CNRACL < 349	0,08%
30 < Nb agents CNRACL < 49	0,15%
Adhérents au « petit marché »	0,20%

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la proposition d'assurance des risques statutaires exposée ci-dessus pour l'agglomération et le personnel de la DEA, et ses conditions financières,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes subséquents.

Pour le Président empêché,
le 2ème Vice-Président,

Jean-Paul BRINGER

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 52

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Régie Abattoir : désignation du Directeur
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Benoît JOUVET a été recruté dans le cadre de contrats à durée déterminée du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2022 pour assurer le remplacement du Directeur de l'Abattoir, à l'issue d'une procédure de recrutement.

Suite au changement d'affectation du Directeur, Monsieur Benoît JOUVET a bénéficié d'un CDI à compter du 1^{er} janvier 2023, régi par les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988.

Afin de répondre aux dispositions des articles R 2221-14 et R 2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de nommer Monsieur Benoît JOUVET directeur de la Régie. Monsieur Benoît JOUVET est attaché contractuel. Sa rémunération est fixée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) et suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. L'agent perçoit le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, correspondant au cadre d'emplois précité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- NOMME Monsieur Benoît JOUVET Directeur de la régie Abattoir,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 53

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Régie Cuisine en Velay : désignation du Directeur
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Suite au départ en retraite du Directeur de la Cuisine en Velay au 1^{er} juillet 2024, un appel à candidatures a été lancé, et une procédure de recrutement a été menée.

Afin de répondre aux dispositions des articles R 2221-14 et R 2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de nommer Monsieur Franck DOMERGUE directeur de la Régie Cuisine en Velay. Monsieur Franck DOMERGUE est technicien contractuel. Sa rémunération est fixée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) et suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. L'agent perçoit le régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité, correspondant au cadre d'emplois précité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- NOMME Monsieur Franck DOMERGUE Directeur de la régie Cuisine en Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 54

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

Objet :	Communication du Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 2023
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le rapport 2023 sera transmis par voie dématérialisée aux maires de chaque commune à l'issue du Conseil communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de l'établissement du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 72 communes de cet établissement.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 55

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Maxime GEORGES Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, et les communautés de communes Mézenc-Loire-Meygal et de Cayres-Pradelles pour la passation du marché n°A2024020 d'analyse de la pratique professionnelle dans les établissements d'accueil du jeune enfant
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT que pour permettre un accueil de qualité des enfants fréquentant les structures petite enfance et de leurs familles, et pour un meilleur accompagnement des équipes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite mettre en place des séances d'analyse de la pratique professionnelle dans les établissements dont elle assure la gestion directe : multi-accueils ou micro-crèche, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents.

La Communauté de communes de Cayres-Pradelles et la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal ont le même besoin pour leurs relais Petite enfance.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes pour le premier lot du marché. Celui-ci concerne les responsables de relais Petite enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (8 agents), de la Communauté de Communes de Cayres-Pradelles (1 agent) et de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal (1 agent).

Le groupement de commandes ne concerne pas les autres lots du marché.

Le groupement sera constitué dès la notification aux membres du groupement de la convention annexée à la présente délibération.

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que celles relatives à la passation et l'exécution de ses marchés publics.

Ainsi, les membres du groupement paieront directement leur part au prestataire retenu, soit pour le lot 1 :

- 8/10 du prix pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- 1/10 pour la Communauté de communes Cayres-Pradelles,
- 1/10 du prix pour la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

Les factures seront obligatoirement envoyées par le titulaire du marché à chaque collectivité.

CONSIDÉRANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Communauté de Commune de Cayres-

Délibération n°55 du 25/09/2024

Pradelles et la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal pour la passation du marché n°A2024020 d'analyse de la pratique professionnelle dans les établissements d'accueil du jeune enfant, ci annexée,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précédemment spécifiée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 56

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

Objet :	Accord-cadre n°A2024019 de denrées alimentaires : attribution partielle et déclaration sans suite
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay n° 56 du 12 mars 2024 portant création de la convention de groupement de commandes pour les marchés et accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires, réceptionnée en Préfecture le 13 mars 2024,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Puy-en-Velay n°4 du 14 mars 2024 portant création de la convention de groupement de commandes pour les marchés et accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires, réceptionnée en Préfecture le 18 mars 2024,

Vu la convention de création du groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres de denrées alimentaires pour la période 2024-2027 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Puy-en-Velay signée en date du 3 avril 2024 et réceptionnée en Préfecture le 24 avril 2024,

Afin de renouveler l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de produits alimentaires pour la Communauté d'agglomération et pour le CCAS, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 mai 2024 au B.O.A.M.P. sous le numéro 24-52227 et au J.O.U.E. sous le numéro 264313-2024, en procédure formalisée. Un avis rectificatif a été publié au B.O.A.M.P. le 5 juin 2024 sous le numéro 24-64627 et au J.O.U.E. sous le numéro 331573-2024.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 juin 2024.

L'accord-cadre se décompose en 16 lots d'une durée de 2 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les 7 entreprises qui ont répondu, ont déposé 34 offres dématérialisées.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2024 a décidé d'attribuer les lots n°12, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, sur la base du rapport d'analyse des offres. Elle a constaté infructueux le lot n°13 pour cause d'offre irrégulière et constaté l'absence d'offre pour le lot n°30.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 août 2024 a constaté une mauvaise définition du besoin pour le lot n°20.

Considérant qu'il y a lieu de déclarer infructueux le lot 13 pour cause d'offre irrégulière et le lot 30 pour absence d'offre,

Considérant qu'il y a lieu de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot 20 pour des raisons juridiques en conséquence d'une mauvaise définition du besoin,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 09/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres suivants passés en procédure formalisée dans le cadre du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le CCAS de la ville du Puy-en-Velay :

Lot 12 - Lentilles

RHD Labo, 289 allée de l'industrie, 42350 LA TALAUDIÈRE, pour un montant de 12 415,10 € HT.

Lot 15 - Desserts

Pomona passion froid, 29 avenue Urbain Le Verrier, 69800 SAINT-PRIEST, pour un montant de : 62 581,34 € HT

Lot 16 - Légumes cuits

Sysco, route de Martel, 46200 SOUILLAC, pour un montant de 76 491,20 € HT

Lot 17 - Légumes et féculents

Disval, 405 rue André Turcat, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, pour un montant de 24 215,30 € HT

Lot 18 - Entrées cuisinées et pâtes

Disval, 405 rue André Turcat, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, pour un montant de 25 496,74 € HT

Lot 19 - Poisson QSA, MSC Double surgélation proscrite + plein filet

Pomona passion froid, 29 avenue Urbain Le Verrier, 69800 SAINT-PRIEST, pour un montant de 167 747,42 € HT

Lot 21 - Plats cuisinés

Disval, 405 rue André Turcat, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, pour un montant de 61 821,71 € HT

Lot 22 - Divers épicerie

Pomona Episaveurs, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 14 487,45 € HT

Lot 23 - Fonds

Pomona Episaveurs, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 17 509,48 € HT

Lot 25 - Produits sucrés

RHD Labo, 289 allée de l'industrie, 42350 LA TALAUDIÈRE, pour un montant de 20 385,97 € HT

Lot 26 - Goûters

Pomona Episaveurs, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 17 746,91 € HT

Lot 27 - Divers boîtages

Pomona Episaveur, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 26 426,51 € HT

Lot 28 - Conserves de légumes

Pomona Episaveurs, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 51 086,36 € HT

Lot 29 - Féculents

Pomona Episaveurs, Chesnes, 38070 SAINT-QUENTIN-FALAVIER, pour un montant de 17 906,57 € HT

- DÉCLARE les procédures infructueuses pour les lots suivants :

Lot 13 - Légumes frais sous vide

L'offre de Prim'service est éliminée car la seule offre reçue se révèle irrégulière due à l'absence de mémoire technique. Dans ce cadre, il est décidé de poursuivre la procédure avec négociation, conformément à l'article R2124-3 6° du Code de la Commande Publique.

Lot 30 – Épicerie Bio

Le lot 30 est infructueux en l'absence d'offre. Dans ce cadre, il est décidé de poursuivre la procédure par la mise en œuvre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R 2122-2 du code de la commande publique.

- le classement sans suite pour motif d'intérêt général du lot suivant :

Lot 20 - Viande, quenelles, omelettes

Le lot 20 est classé sans suite pour motif d'intérêt général pour raisons juridiques en conséquence d'une mauvaise définition du besoin, conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique. Il est décidé de relancer la procédure en adaptant les quantités estimées au besoin.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241001-DEL_CC2024_287-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 57

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMANT, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : Agnès PICHON

Objet :	Gestion des 4 déchetteries - lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques : autorisation de signer l'avenant n°2
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur Le Président,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché n° 2020135 pour la gestion des 4 déchetteries – lot n° 2 : collecte et tri des déchets classiques passé avec l'entreprise S.R.V.V sise ZA de Bleu à Polignac,

VU la délibération n° 78 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché n°2020135 pour la gestion des 4 déchetteries – lot n° 2 : collecte et tri des déchets classiques,

VU l'avenant n°1 au marché n°2020135 pour la gestion des 4 déchetteries – lot n° 2 : collecte et tri des déchets classiques notifié le 23 juillet 2024,

CONSIDÉRANT la progression importante des flux collectés en déchetteries qui s'explique par :

- l'effet post-COVID, avec à la fois un report de la mise en déchetterie de 2020 à 2021 et une augmentation des travaux réalisés dans les habitations par les particuliers ou les professionnels du bâtiment,
- une reprise de l'activité du secteur du bâtiment,

- une continuité de cet accroissement des flux sur les années suivantes :

CA DU PUY-EN-VELAY

Type de déchets	Évolutions des tonnages par rapport à l'année 2019			
	2019	2021	2022	2023
Ferraille	719,06	3,68 %	-11,63 %	-16,23 %
Déchets-verts	3675,4	1,73 %	-13,75 %	2,94 %
Bois	1343,76	17,14 %	2,83 %	-0,17 %
Gravats	3839,27	28,61 %	13,88 %	-25,39 %
Carton	528,87	14,74 %	14,41 %	14,64 %
Encombrants	1031,74	27,71 %	27,45 %	111,08 %
Plastiques	327,64	10,66 %	2,44 %	-6,10 %
Placo-plâtre	250,62	38,47 %	38,69 %	19,33 %
Papiers	190,375	-14,70 %	-30,16 %	-38,97 %
TOTAL	11906,735	15,84 %	3,26 %	1,61 %

Les tonnages estimatifs du marché n° 2020135 étaient basés sur les tonnages 2019,

CONSIDÉRANT en 2023 les rappels de la DREAL et les contrôles renforcés, et dans un souci d'efficacité, des consignes plus strictes données aux gardiens des déchetteries, notamment sur les bennes gravats, entraînant une nouvelle répartition des flux, dont une partie a dû être catégorisée en « tout venant » ou « encombrants »,

CONSIDÉRANT que les flux qui ont connu une croissance très importante sont principalement le bois (+17 % en 2021, 3 % en 2022), les gravats (+28 % en 2021, +14 % en 2022), le placo-plâtre (+ 38 % en 2021 et 2022, + 20 % en 2023) et les encombrants (+27 % en 2021 et 2022, et + 111 % en 2023),

CONSIDÉRANT le flux « encombrant » en très forte croissance, est le flux le plus impactant financièrement : 218 € HT/ T, le flux bois 93 € HT/T, le flux placo 108,75 € et le flux gravats 25,50 € HT/T,

CONSIDÉRANT l'avenant n°2 au marché de « gestion des 4 déchetteries, lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques » ayant reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 12 septembre 2024 pour une augmentation de 26,94 % du montant initial, soit un nouveau montant du marché de 4 104 617,98 € H.T,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 12/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour la gestion des 4 déchetteries, lot n° 2 : collecte et traitement des déchets classiques, ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de la Communauté d'agglomération à signer ledit avenant,
- INSCRIT le montant de cet avenant à l'imputation suivante : 611, 72121-22, 230.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20241001-DEL_CC2024_288-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 58

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

Objet :	Avis sur le porter à connaissance et de l'étude d'impact actualisée relatif à l'aménagement de la déviation Saint Hostien – le Pertuis (RN88) porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par courrier du 12 juillet 2024, la Préfecture sollicite l'avis de la Communauté d'agglomération sur le porter à connaissance et l'étude d'impact actualisée relatifs à l'aménagement de la déviation Saint-Hostien / Le Pertuis porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes afin de prendre en compte les évolutions du projet et son insertion dans l'environnement.

Présentation de l'opération :

La RN 88 a été classée Grande liaison d'aménagement du territoire dès 1993 considérant sa fonction d'axe central assurant la liaison Lyon - Toulouse. Ce classement n'a jamais été remis en cause et sa mise à deux fois deux voies a été inscrite dès 2003 parmi les 50 grands projets d'infrastructures nationaux.

Elle constitue une liaison interrégionale entre Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes mais également une liaison européenne entre l'Europe du nord et l'Europe méditerranéenne. Cette liaison est destinée à achever le désenclavement du Massif Central. Vecteur important de développement économique des territoires qu'elle traverse, cette infrastructure routière constitue un véritable outil d'aménagement du territoire réunissant 7 départements, 2 grandes régions et 4 chefs-lieux.

Le projet décrit dans le porter à connaissance et l'étude d'impact actualisée consiste à réaliser en 2x2 voies les contournements des bourgs de Saint Hostien et du Pertuis sur une longueur de 10,5 km. Il constitue également le dernier maillon routier permettant la mise à 2x2 voies complète de la RN 88 entre Lyon et Le Puy-en-Velay. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région par l'État. Elle est inscrite au Contrat de Plan État / Région et fait partie des dossiers répertoriés pour figurer dans un plan de relance ou plan de rebond co-financé par l'État et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ces documents présentent les actualisations du projet présenté en 2020 qui répondent aux recommandations de l'autorité environnementale formulées en 2020, aux informations complémentaires de 2022 fournies par la Région, aux recommandations de l'autorité environnementale en 2023 et enfin aux informations complémentaires de 2024 fournies par la Région.

Après analyse des différents aspects de cette opération, il est mis en évidence les principaux atouts :

- Un projet d'intérêt général permettant de désenclaver la Haute-Loire et plus largement le sud de la région et du Massif Central.

Au niveau plus local, elle cumule deux fonctions très complémentaires :

- Elle permet de relier les aires urbaines de Saint-Étienne et du Puy-en-Velay,
- Elle permet d'irriguer tout un réseau de villes moyennes et villages ruraux de moyenne montagne.

Plus précisément sur le secteur Le Puy-Yssingeaux, elle permet la desserte de 43 communes regroupant plus de 88 000 habitants. C'est donc 1/3 de la population de la Haute-Loire qui est directement intéressé (riverains, employés, entrepreneurs, scolaires...) pour des usages du

quotidien.

Concernant le volet économique, si le nord-est du département de la Haute-Loire est tourné vers Saint-Étienne, la mise à 2x2 voies jusqu'à Yssingaux dans les années 90 a fortement contribué à renforcer ce territoire avec de nombreuses installations d'actifs conservant leurs emplois à Saint-Étienne. Ainsi ce secteur est aujourd'hui caractérisé par une population active en croissance. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises professions intermédiaires et employés représentent les 2/3 de cette population active.

La RN 88 représente la colonne vertébrale à partir de laquelle se concentrent les zones d'activités et les entreprises industrielles et logistiques et à partir de laquelle le développement économique s'est prioritairement construit. Elle facilite les déplacements et les échanges économiques en direction du bassin Rhône-Alpin. Les zones d'activités de l'agglomération Ponote au plus proche de la route nationale sont les plus importantes du territoire, en superficie, en nombre d'entreprises et accueillent de grands noms de l'industrie locale. Ainsi, les 20 plus grandes entreprises industrielles font partie de ces zones d'activités.

Sur un territoire qui est son propre bassin d'emplois (93 emplois pour 100 actifs), le maintien d'une dynamique économique est un sujet essentiel ; le rapprochement au bassin Rhône-Alpin en temps par la progressive mise à 2X2 voies de la RN88 participe à développer l'attractivité économique du territoire.

Tourné vers une offre touristique de « pleine nature », le secteur concerné concentre 40 % des chambres d'hôtel du Département de la Haute-Loire.

Ainsi, renforcer cet axe constitue-t-il une opportunité pour :

- Faciliter les déplacements du quotidien de près de 90 000 habitants,
- Contribuer au dynamisme économique et à l'emploi,
- Renforcer l'offre touristique avec un accès simplifié au territoire

En outre, ce chantier générera la création de 855 emplois directs et de plus de 700 emplois indirects, ce qui, compte tenu de la crise économique actuelle, constituera un levier pour la relance.

Un projet pour plus de sécurité :

Au-delà de l'aspect facilitateur pour le quotidien des riverains et les acteurs économiques du territoire, ce projet a pour objectif le renforcement de la sécurité des utilisateurs de la RN 88. La RN 88 présente en effet un taux d'accident corporel significativement supérieur à la moyenne nationale. En effet celui-ci est de 21 pour 100 millions de véhicules/km tandis qu'il est près de 25 pour la RN88.

Entre 2013 et 2020, 23 accidents ont été comptabilisés sur la RN88 entre Yssingaux et Saint-Pierre-Eynac avec un total de 10 victimes, 23 blessés hospitalisés et 7 blessés légers.

Aussi, avec la mise à 2x2 voies de la section Le Pertuis Saint-Hostien et le doublement de la déviation d'Yssingaux, l'objectif est de réduire très significativement ce taux pour descendre au niveau de la moyenne nationale pour les 2 fois 2 voies soit 9.

Par ailleurs, en réduisant le trafic dans les bourgs traversés, il est attendu une amélioration notable de la sécurité des riverains.

Enfin, situé sur un territoire de moyenne montagne soumis aux averses de neige, la mise à 2x2 voies sera un atout pour faciliter le déneigement tout en améliorant la sécurité des personnels d'intervention et permettant la poursuite de la circulation.

Un projet exemplaire, intégré dans son environnement :

La Région, maître d'ouvrage de ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche visant l'excellence en terme de préservation de l'environnement. En effet, cette opération est une première nationale puisque pour la première fois, la maîtrise d'ouvrage est confiée à une Région. Aussi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui fait de l'environnement la priorité, compte s'appuyer sur ce chantier pour faire la démonstration de son ambition et de son expertise pour la conduite d'un projet routier où la préservation des ressources, les économies d'énergie et la

réduction des gaz à effet de serre seront des priorités. Tous les aspects de l'impact de ce chantier sur son environnement ont été étudiés et mis à jour en 2024 et pris en compte afin qu'ils soient :

- évités à chaque fois que possible,
- réduits systématiquement,
- compensés si aucune autre solution n'est possible.

Les emprises nécessaires au projet font l'objet de mesures de compensation non seulement rendues nécessaires par la réglementation de l'environnement mais également inédites par le niveau d'exigence du maître d'ouvrage. Le choix a été fait de réduire au maximum l'impact sur les espèces et les paysages, aussi les ouvrages facilitant les continuités écologiques et minimisant les impacts sur le réseau hydraulique sont espacés en moyenne de 250 m et non pas de 720 m comme la réglementation l'exige.

En outre, des mesures de compensation pour l'activité agricole sont prévues. Enfin, en réduisant la circulation dans les bourgs, les nuisances induites par le trafic routier seront réduites ce qui améliorera considérablement la qualité de l'air et donc la qualité de vie des riverains.

Tout en garantissant l'intégration de cet ouvrage dans son environnement, ce projet est une véritable opportunité pour renforcer le développement économique de la Haute-Loire et pour améliorer significativement la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88. La réduction du nombre d'accidents relève de la responsabilité des acteurs publics que nous sommes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- ÉMET un avis très favorable sur le porter à connaissance et de l'étude d'impact actualisée relatif à l'aménagement de la déviation Saint-Hostien – le Pertuis (RN 88) porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 71

Contre : 4

Celline GACON, Laurent JOHANNY, Gilles OGER, Pierre PAILLER

Abstention : 1

Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 59

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Zoe TAGLIATI Informatique

Objet :	Adhésion à une Centrale d'Achat spécialisée dans le domaine du Numérique et des Télécoms dénommée « CANUT »
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Née de la volonté de simplifier et d'accélérer l'achat public innovant, la CANUT a été créée, fin d'année 2023, sous forme d'Association loi 1901.

Elle propose des marchés publics simplifiant les achats de matériels, logiciels et prestations couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms. Elle intervient pour le compte de ses membres, collectivités territoriales, bailleurs sociaux et autres établissements publics.

Cette centrale d'achat a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité.

Dans un contexte de maîtrise budgétaire, elle est conçue sur la base de marqueurs forts :

- relation directe entre les fournisseurs et les adhérents dans l'exécution des marchés,
- offres compétitives répondantes aux besoins du numérique,
- rapidité et souplesse,
- coûts de fonctionnement limités.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion de la Communauté d'agglomération à cette association permettra à ses communes membres de souscrire aux offres de marchés publics proposés .

Celle-ci est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par la CANUT selon les tarifs suivants :

	Inférieur 50 structures	Entre 50 et 100 structures
1er accord-cadre	1 500 € HT	2 000 € HT
2 accords-cadres remise 2 %	2 940 € HT	3 920 € HT
3 accords-cadres remise 4 %	4 320 € HT	5 760 € HT
4 accords-cadres remise 6 %	5 640 € HT	7 520 € HT
5 accords-cadres remise 8 %	6 900 € HT	9 200 € HT
6 accords-cadres remise 10 % = PLAFOND	8 100 € HT	10 800 € HT

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat CANUT,

Délibération n°59 du 25/09/2024

- APPROUVE la souscription aux différentes offres de marchés publics proposés pour un coût annuel variant en fonction des tarifs mentionnés dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente adhésion à la centrale d'achat CANUT,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 60

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

Objet :	Syndicat Mixte du projet de la Chaise-Dieu - Contributions statutaires pour l'année 2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Le Syndicat Mixte du Projet de la Chaise Dieu a été créée en 2007. Il est constitué de la Commune de la Chaise-Dieu, de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et du Département de Haute-Loire. Il a pour objet l'entretien, la gestion de l'ensemble abbatial de la Chaise-Dieu et de ses équipements connexes. Il assure l'exploitation, la valorisation et la mise en tourisme pour en favoriser son développement global et son rayonnement local, national voire international.

Selon les règles de financement prévues par les statuts du Syndicat Mixte, modifiés par arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 et conformément au budget primitif adopté en Comité syndical le 11 mars 2024, le montant de la contribution prévisionnelle de la Communauté d'agglomération pour l'année 2024 est fixé à 289 287,37 € en fonctionnement. Celle-ci pourra être revue en fonction du Compte Administratif 2024 fourni par le Syndicat.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est également sollicitée concernant la mise aux normes du Système de Sécurité Incendie de l'Église Abbatiale pour une contribution qui s'élève à 42 431 € en investissement.

Le Département quand à lui, présentera à sa prochaine Commission Permanente du 7 octobre 2024 une délibération approuvant une contribution de 530 940,01 € en fonctionnement et 127 293 € en investissement. La commune de la Chaise-Dieu participe également au fonctionnement du Syndicat et à l'investissement de l'Abbatiale.

Il vous est donc proposé d'approuver le montant prévisionnel de la contribution de la Communauté d'agglomération au Syndicat Mixte à hauteur de 289 287,37 € en fonctionnement ainsi que la contribution de 42 431 € en investissement pour l'année 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la contribution prévisionnelle de 289 287,37 € au titre du fonctionnement au Syndicat Mixte du projet de la Chaise Dieu pour l'année 2024,
- APPROUVE la contribution de 42 431 € au titre de l'investissement pour la mise en sécurité incendie de l'Abbatiale.

Pour le Président empêché,
le 2ème Vice-Président,

Délibération n°60 du 25/09/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20241002-DEL_CC2024_291-DE



Jean-Paul BRINGER

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Objet :	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : modalités de répartition pour 2024
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le FPIC, mis en oeuvre à partir de 2012, met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant.

Avec un potentiel financier agrégé par habitant de 637,78 €, soit 87,76 % du potentiel agrégé moyen national, la Communauté d'agglomération et ses communes membres, sont bénéficiaires à hauteur de 2 272 700 € au titre de l'année 2024. La répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

- EPCI :	1 130 436 € (- 41 232 € par rapport à 2023)
- Communes membres :	<u>1 142 264 €</u> (- 40 988 € par rapport à 2023)
	2 272 700 €

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles :

1 - Conserver la répartition de « droit commun » Aucune délibération n'est alors nécessaire.

2 - Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » par délibération de l'organe de l'EPCI, adoptée dans le délai de deux mois à compter de la notification de droit commun :

Dans un premier temps, le prélèvement et/ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population,
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le Conseil Communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3 - Opter pour une répartition « dérogatoire libre » :

Aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la notification de la répartition de droit commun,
- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. À défaut de délibérer dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Jusqu'à présent, chaque année une répartition dérogatoire libre a été adoptée en Conseil communautaire permettant ainsi d'augmenter la part communale de droit commun et de garantir aux communes, à minima le montant dérogatoire fixé à N – 1.

PROPOSITION DE RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE EN 2024

Il est proposé d'opter pour une répartition dérogatoire libre et de maintenir l'enveloppe des communes au même niveau que l'année précédente, soit **1.438.179 €**. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération prélèvera **307 740 €** sur son montant d'attribution de droit commun pour abonder cette enveloppe et reconduire pour chaque commune le montant attribué en 2023.

EPCI :	834 521 €
Communes membres :	1 438 179 €
	2 272 700 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'opter pour une répartition « dérogatoire libre »,
- FIXE le montant du FPIC pour l'année 2024 comme suit :

EPCI :	834 521 €
Communes membres:	1 438 179 €,

- APPROUVE la répartition entre les différentes communes membres telle que décrite ci-dessus et telle que mentionnée dans le document joint en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241001-DEL_CC2024_292-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 62

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

Objet : Budget Annexe "Cuisine en Velay" : Décision Modificative n°1/2024

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe « Cuisine en Velay » se résume en une simple délibération de crédits nouveaux dans la section d'investissement.

Lors de sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une avance remboursable de 800 000 € du budget principal au budget annexe « Cuisine en Velay » afin de constituer un fonds de trésorerie pour le paiement des dépenses dans l'attente de la perception des recettes.

Par conséquent, il est nécessaire de régulariser par une inscription budgétaire.

1 - Recettes investissement

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 800 000 €

Il s'agit de l'avance accordée au budget annexe par le budget principal

2 - Dépenses investissement

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 800 000 €

Il s'agit du remboursement de cette avance par le budget annexe « Cuisine en Velay » au budget principal.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget annexe « Cuisine en Velay » telle que décrite ci-dessus

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241001-DEL_CC2024_293-DE

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 63

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

Objet :	Budget RTCA : Exercice 2024 - Complément de subvention exceptionnelle du budget principal
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération du 4 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération (RTCA) d'un montant de 1 313 960 €, pour l'exercice 2024.

En effet, les particularités de fonctionnement du service des transports nécessitent un apport du budget principal, compte tenu :

- des contraintes tarifaires liées à la volonté de maintenir les transports publics accessible au plus grand nombre,
- de l'accroissement du périmètre administratif de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) concomitant aux évolutions des lois de décentralisation,
- du produit issu du versement mobilité qui ne peut évoluer sans une accélération significative de la croissance de l'économie,
- des charges d'exploitation incompressibles.

Compte tenu des nouveautés en droit social (acquisition des congés payés les arrêts maladie) s'appliquant à la RTCA depuis le 1^{er} janvier 2024 et au non recouvrement de certaines dettes, le budget RTCA ne peut pas dégager de recettes supplémentaires permettant de couvrir les nouvelles dépenses inscrites dans la décision modificative présentée au cours de cette même séance.

Il est donc nécessaire que le budget principal apporte un complément de subvention exceptionnelle pour l'exercice 2024, d'un montant de 341 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'attribuer un complément de subvention exceptionnelle au budget de la Régie des Transports d'un montant de 341 500 € pour l'exercice 2024, pour les raisons précédemment citées.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241001-DEL_CC2024_294-DE

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 64

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

Objet :	Budget RTCA 2024 : décision modificative n°1
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay consiste à l'ajustement des crédits dans la section de fonctionnement. L'arrêt de l'application des réductions Fillon sur les salaires, la parution de la loi sur l'acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie, le non recouvrement de dettes et notamment celle liée à la publicité sur les bus.

Dépenses de fonctionnement : + 389 500 €

Chapitre 012 - Charges de personnel

Compte 6451 - Cotisation à l'URSSAF : + 240 000 €

L'arrêt de l'application de la «réduction Fillon» sur les salaires entraîne également l'arrêt de l'utilisation des taux réduits pour les cotisations Maladie et Allocations Familiales, soit + 7,8 % de cotisations. Lors de l'établissement du budget, les services n'avaient pas connaissance de cette information.

Compte 6411- Salaires, appointements : + 123 000 €

L'article 37 de la loi 2024-364 du 22 avril 2024 instaure l'acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie non professionnels avec effet rétroactif depuis décembre 2009 (15 ans). Les salariés peuvent acquérir jusqu'à 4 semaines par an, soit une estimation globale de 175 000 €. Un crédit de 75 000 € est inscrit pour les dépenses qui interviendront d'ici la fin de l'année.

La prévision budgétaire pour les indemnités journalières de la Sécurité Sociale était de 100 000 € et le versement global devrait être de 148 000 € soit un besoin de 48 000 € .

Chapitre 67- Charges Exceptionnelles

Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur : + 26 500 €

Le crédit de 26 500 € concerne l'annulation de dettes et notamment celle liée à la publicité sur les bus. En effet, suite à la réception du courrier de rejet de créances du mandataire judiciaire traitant le redressement judiciaire de la société titulaire du marché pour la publicité sur les bus urbains, la RTCA ne percevra pas 23 000 € de redevance publicitaire relative à l'année 2022 et au 1^{er} trimestre 2023.

Recettes de fonctionnement : + 389 500 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges

Compte 64198 "Remboursements sur rémunération de personnel" : + 48 000 €

Ajustement de l'encaissement des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

Chapitre 74 - Dotations, subventions

Compte 7481 – subvention d'équilibre + 341 500 €

La RTCA n'a pas de levier de recettes supplémentaires pour faire face à ces modifications. Par conséquent, il convient d'ajuster la subvention d'équilibre votée le 4 avril 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget 2024 de la RTCA telle que décrite ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 25/09/2024

Délibération n° 65

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

jeudi 19 septembre
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

95

Date de

publication en

ligne :

03/10/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean Yves BERAUD à Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Dominique THOLLET, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Thierry MOURGUES à Madame Valérie BARLET, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christine NOTON, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Objet :	Budget principal : décision modificative n° 1/2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du budget principal se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans les deux sections du budget. Elle s'équilibre globalement à – **248 960,38 €**, dont **299 022 €** en section de fonctionnement et – **547 980,38 €** en section d'investissement.

1 – Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 299 020 €

- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 450 000 €

L'écart entre le Budget Primitif et la projection à fin décembre se décompose comme suit :

- Collecte et traitement des Déchets : 115 000 € pour les remplacements et intérim,
- Services transversaux : 130 000 €, les raisons sont multifactorielles, notamment des coûts de recrutements supérieurs au prévisionnel,
- Petite Enfance : 105 000 € pour faire face aux nombreux remplacements dus en grande partie aux temps partiels thérapeutiques,
- Actions Équipements Culturels : 62 000 € notamment pour l'Hôtel des lumières,
- Autres : 38 000 €.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 376 500 €

Conformément à la délibération précédemment évoquée, il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 341 500 € pour le versement d'une subvention exceptionnelle au budget RTCA.

Par ailleurs, afin d'honorer des subventions, il est nécessaire de réimputer à la section de fonctionnement un crédit affecté en investissement au budget primitif pour 35 000 €.

- Chapitre 67 « Charges spécifiques » : 20 500 €

Ce chapitre enregistre des annulations de titres sur exercices antérieurs.

- Chapitre 023 « Versement à la section d'investissement » : - 547 980 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 103 078,13 €

Conformément à la délibération précédemment évoquée, relative à la répartition des actifs et passifs suite à la dissolution du SICTOM des Monts du Forez, un crédit de 103 078,13 € est inscrit pour la reprise de l'excédent de fonctionnement.

- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et entes diverses » : 118 000,87 €

Ce chapitre enregistre notamment la régularisation des remboursements dus par le SYMPTTOM au titre des frais engagés par le SICTOM des Monts du Forez et non titrés avant sa dissolution.

- Chapitre 731 « Fiscalité locale » : 77 941 €

L'ajustement de ce chapitre correspond à l'actualisation :

- des crédits de la taxe de séjour pour tenir compte des encaissements à venir d'ici la fin de l'exercice (+ 70 000 €)

- des produits relatifs aux rôles supplémentaires à hauteur de 7 941 €.

2 – Section d'investissement :

Compte tenu de l'avancement de certains programmes, il est nécessaire d'ajuster les crédits suivants en dépenses et en recettes :

En dépenses d'investissement : – 547 980,38 €

- Opération 106 « Théâtre »	40 000 €
- Opération 116 « Patrimoine aggro »	- 330 000 €
- Opération 123 « Centre aqualudique Lavoûte »	- 35 000 €
- Opération 127 « Piscine St-Paulien »	- 100 000 €
- Opération 129 « Promenade Borne Loire »	- 511 000 €
- Opération 132 « Salle multi activités Espaly »	- 120 000 €
- Opération 139 « Aménagement Gîte St-Privat »	108 000 €
<i>Remboursement acompte subvention Etat</i>	
- Opération 137 « Équipements sportifs »	- 52 000 €
- Opération 147 « CFA »	- 43 000 €
- Opération 150 « Aménagement voies vertes »	- 100 000 €
- Opération 154 « PDU Pôle multimodal »	50 000 €
- Opération 155 « Hôtel Dieu »	- 100 000 €
- Opération 157 « Musée »	- 50 000 €
- Opération 161 « Entrées de ville »	- 60 000 €
- Opération 167 « Parking de proximité »	- 25 000 €
- Opération 169 « Palais des sports »	- 25 000 €
- Opération 168 « Sécurisation zone de Bleu »	38 000 €
- Opération 302 « Diverses actions touristique »	- 150 000 €
- Opération 305 « GR 65 premiers kilomètres du St-Jacques »	521 255 €
- Opération 84 « Auberges »	- 200 000 €
- Opération 89 « Aide à la transition énergétique »	740 000 €
- Opération 98 « Développement durable »	130 000 €
- Chapitre 204 « Subvention d'équipement » (réimputation en fonctionnement)	- 35 000 €
- Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »	20 764,62 €

Conformément à la délibération précédemment évoquée, relative à la répartition des actifs et passifs suite à la dissolution du SICTOM des Monts du Forez, un crédit de 20 764,62 € est inscrit pour la reprise du déficit d'investissement.

En recettes d'investissement : – 547 980,38 €

- Opération 129 « Promenade Borne Loire »	- 83 000 €
- Opération 302 « Diverses actions touristiques »	- 41 250 €
- Opération 84 « Auberges »	- 33 960 €

- Opération 89 « Aide à la transition énergétique »	740 000 €
- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » FCTVA	- 579 440 €
- Chapitre 021 « Versement de la section de fonctionnement »	- 547 980 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 16/09/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2024 telle que décrite ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 25/09/2024,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 25/09/2024